

LISTE ROUGE



Groupe taxonomique

		Nb d'espèces évaluées par catégorie					
		RE	CR	EN	VU	NT	LC
MAMMIFERES	Toutes espèces	3	2	4	5	9	30
	Chiroptères	0	1	2	3	4	5
	Terrestres	3	1	2	0	5	25
	Marins	0	0	0	2	0	6
HERPÉTOFAUNE	Toutes espèces	0	1	2	7	2	10
	Amphibiens	0	1	1	4	2	6
	Reptiles	0	0	1	3	0	4
ARAIGNÉES «ORBITÈLES»		0	2	3	3	6	31
COCCINELLES		0	4	1	1	1	35
ORTHOPTÈRES		2	3	7	2	7	31
ODONATES		0	1	5	6	7	35
RHOPALOCÈRES ET ZYGÈNES		13	14	10	11	15	44
TOTAL		18	27	32	35	47	214



2

COMMENT DÉFINIT-ON UNE LISTE ROUGE?

Les espèces menacées sont-elles nombreuses?

Existe-t-il des listes rouges nationales, européennes et mondiales?

Comment détermine-t-on le statut de menace d'une espèce?



EXISTE-T-IL UNE SEULE LISTE ROUGE ?

- ◆ Une Liste Rouge permet d'évaluer l'ampleur du risque d'extinction d'une espèce ou d'un groupe d'espèces à un instant t et à l'échelle d'un territoire donné. Effectivement, les contextes et les problématiques ne sont pas les mêmes en fonction de l'échelle géographique considérée. Il est donc important de réaliser des Listes rouges pour chaque sous-ensemble géographique, aussi appelé région. Il en existe 4 : l'échelle globale qui correspond à l'ensemble de la Terre et 3 échelles régionales qui sont le continent, le pays et la région.
- ◆ La comparaison de ces différentes Listes permet d'avoir une idée de la responsabilité de chaque région vis-à-vis d'une échelle plus globale. Les différentes perspectives qu'offrent ces 4 Listes sont donc totalement complémentaires.



ÉCHELLE GLOBALE



ÉCHELLE RÉGIONALE

QUATRE LISTES ROUGES COMPLÉMENTAIRES !

Mondiale

- ◆ L'échelle la plus globale correspond donc à l'ensemble du globe terrestre. La Liste rouge mondiale des espèces menacées est une base de données en ligne actualisée chaque année par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, ou IUCN en anglais).
- ◆ La première Liste rouge mondiale fut établie en 1949 et contenait 14 espèces de Mammifères et 13 espèces d'Oiseaux. A l'heure actuelle, ce sont près de 88 000 espèces qui sont étudiées et 25 000 qui sont classées comme espèces menacées. Parmi elles, 42% des Amphibiens, 13% des Oiseaux, 25% des Mammifères et 33% des Coraux constructeurs de récifs sont menacés d'extinction au niveau mondial. Et la situation se détériore au fil des années...

Européenne

- ◆ La Liste rouge européenne est financée depuis 2006 par la Commission Européenne et est établie par l'UICN en partenariat avec les experts de tous les pays considérés. Pour chaque espèce, 2 évaluations existent puisque 2 régions sont considérées : d'une part l'ensemble du continent européen, et d'autre part, le territoire de l'Union Européenne.



- ◆ À ce jour, près de 11 000 espèces ont été évaluées via les différentes Listes rouges des taxons suivants : les Mammifères en 2007, les Amphibiens et les Reptiles en 2009, les Odonates, les Lépidoptères et les Coléoptères saproxyliques en 2010, la Flore vasculaire et les Ostéichthyens en 2011, les Hyménoptères en 2014, les Oiseaux et les Chondrichthyens en 2015, et les Orthoptères en 2016.

- ◆ Sur ces 11 000 espèces, 23 % des Amphibiens, 19 % des Reptiles, 14 % des Mammifères terrestres, 22 % des Mammifères marins, et 13 % des Oiseaux sont menacés d'extinction.

Française

Depuis 2007, la Liste rouge française des espèces menacées est réalisée conjointement par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Comité français de l'UICN, en collaboration avec les organismes et de nombreux experts référents.

Là encore, plusieurs Listes ont été réalisées suivant les différents taxons présents en France métropolitaine. Elles sont toutes listées et datées dans le tableau synthétique ci-dessous.

Sur les 2570 espèces évaluées, 868 sont classées comme menacées, soit 33%. L'évolution de ces Listes est tout aussi préoccupante puisque les groupes déjà réévalués ont vu leur risque de disparition augmenter: +19% pour les Oiseaux nicheurs, +7% pour les Amphibiens et +9% pour les Reptiles.



Groupe taxonomique		Nb d'espèces évaluées par catégorie									Nb total d'espèces évaluées	Nb total d'espèces menacées	Proportion d'espèces menacées	Date de publication des résultats
		EX	EW	RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD				
MAMMIFÈRES	Toutes espèces	0	0	2	3	4	10	24	68	14	125	17	14%	Nou 2017
	Terrestres	0	0	0	3	4	9	18	63	6	103	16	16%	
	Marins	0	0	2	0	0	1	6	5	8	22	1	5%	
OISEAUX	Nicheurs	0	0	5	16	30	46	43	142	2	284	92	32%	Sept 2016
	Hivernants	0	0	0	0	2	6	5	39	8	60	8	-	Mai 2011
	De passage	0	0	0	0	1	6	5	15	25	52	7	-	Mai 2011
REPTILES	Toutes espèces	0	0	0	0	3	6	4	21	4	38	9	24%	Sept 2015
	Terrestres	0	0	0	0	3	6	4	21	1	35	9	26%	
	Marins	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	-	
AMPHIBIENS		0	0	0	0	3	5	12	15	0	35	8	23%	Sept 2015
POISSONS D'EAU DOUCE		2	0	2	4	2	9	6	22	22	69	15	22%	Dec 2009
REQUINS, RAIES ET CHIMÈRES		0	0	0	3	5	3	3	6	63	83	11	13%	Dec 2013
CRUSTACÉS D'EAU DOUCE		0	0	0	10	6	145	22	244	149	576	161	28%	Juin 2012
PAPILLONS DE JOUR		0	0	1	2	3	11	18	215	3	253	16	6%	Mars 2012
LIBELLULES		0	0	2	1	3	7	13	62	1	89	11	12%	Mars 2016
ORCHIDÉES		0	0	1	0	4	23	36	63	33	160	27	17%	Oct 2009
FLORE VASCULAIRE - 1 ^{ère} partie (hors orchidées)		2	4	17	49	107	345	110	170	54	858	501	-	Oct 2012
TOTAL		4	4	30	88	170	610	291	1028	345	2570	868		

Synthèse chiffrée des Listes rouges des espèces menacées en France métropolitaine (UICN France & MNHN, 2017).

La France, DOM-TOM compris, se classe d'ailleurs parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial. Ce chiffre s'explique principalement par les espèces présentes dans les collectivités d'outre-mer. Elles sont en effet quasiment toutes situées dans des points chauds de la biodiversité mondiale. Mais ces espèces sont également très menacées, car ayant perdu au moins 70 % de leurs habitats naturels originels. La France a donc une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité qui frappe la planète !

Picardie

Au niveau des régions administratives françaises, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes rouges voient le jour. Comme les Listes rouges internationales et nationales, les Listes rouges régionales ont vocation à être des outils d'orientation à l'échelle considérée. Elles répondent ainsi à des besoins concrets au niveau local, en termes d'identification des priorités d'action, d'élaboration des trames vertes et bleues, ou encore de définition des stratégies d'aires protégées.

Les Listes rouges régionales mobilisent également de nombreux experts locaux et en particulier de nombreuses associations de protection de la nature. C'est dans ce cadre, que Picardie Nature a coordonné, au cours des années 2015 et 2016, l'actualisation des Listes rouges de la Faune menacée en Picardie.

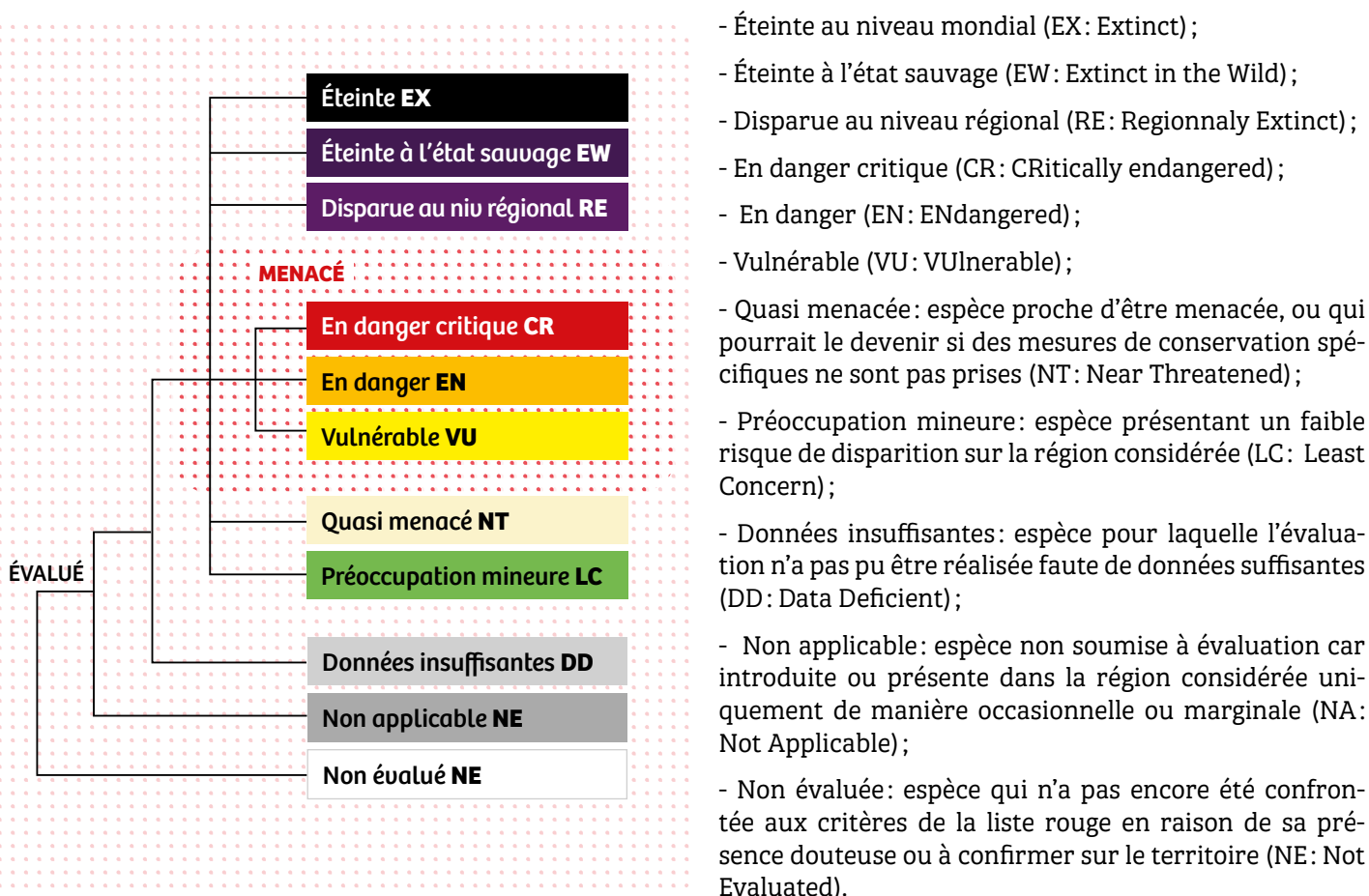
QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE?

La détermination des statuts de menace, et donc l'élaboration d'une Liste rouge, se réalisent selon la méthodologie mondialement reconnue de l'UICN et un appui du Comité national. En France, une fois finalisée, une Liste rouge est soumise à validation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et du Comité français de l'UICN. Cette validation est la garantie d'une application objective de la méthode, et assure une forte crédibilité, ainsi qu'une cohérence entre les différentes listes régionales.

Cette méthodologie est stable dans le temps. Elle offre ainsi une base pour l'élaboration d'indicateurs, permettant d'obtenir une mesure standardisée du risque d'extinction des espèces. Pour rester cohérente, une Liste rouge doit donc être actualisée régulièrement. Pour ce faire, son élaboration repose sur une approche partenariale et sur une évaluation collégiale. En plus de la présence d'évaluateurs neutres, garants de l'application objective de la méthodologie, elle fait appel aux organisations compétentes apportant une réelle expertise. Elle consiste également à croiser les avis de plusieurs experts spécialistes du groupe taxonomique évalué.

Les 11 catégories de menace

Cette méthodologie permet de classer chaque espèce, ou sous-espèce, dans l'une des 11 catégories suivantes, dont les abréviations correspondent à la dénomination anglaise :

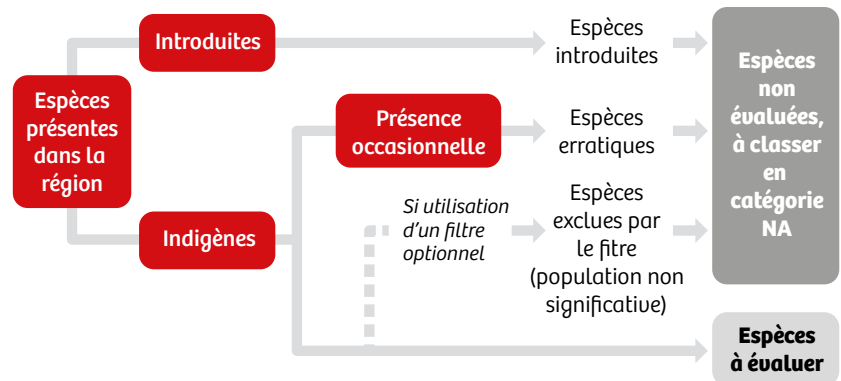


Les espèces menacées sont celles des trois catégories «En danger critique» (CR), «En danger» (EN) et «Vulnérable» (VU). Elles sont confrontées à un risque très élevé (CR), élevé (EN) ou relativement élevé (VU) d'extinction.

Les critères d'évaluation

Le classement des espèces dans ces différentes catégories correspond à l'application d'une démarche et d'un ensemble de critères. Il convient dans un premier temps d'établir la liste complète des espèces présentes dans la région considérée et de prendre en compte leur occurrence. Tout ceci est notamment possible grâce aux statuts de rareté et aux bases de données régionales.

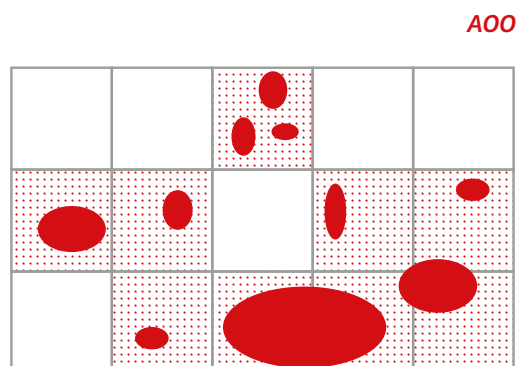
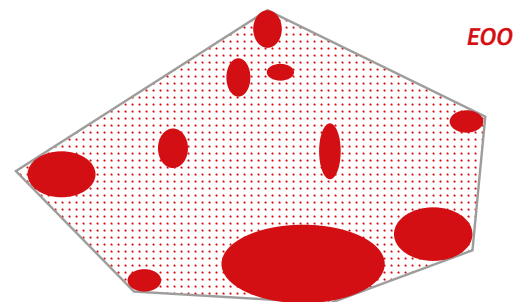
Il est donc possible d'identifier rapidement les espèces disparues au niveau régional (RE) et les espèces non évaluées (NE). Pour celles dont la présence est certaine, il est nécessaire de différencier les espèces non applicables (NA) en suivant la démarche expliquée dans la figure ci-contre. Pour les espèces pouvant être évaluées, il convient ensuite de rassembler les données existantes, et de juger si elles sont suffisantes pour l'application des critères de classement. Sinon, elles sont placées en catégorie DD.



Démarche d'identification des espèces non applicables (NA).

Enfin, il faut appliquer aux espèces restantes les différents critères évaluant leur caractère menacé (CR, EN, VU). Si la mesure s'approche des seuils sans les atteindre, l'espèce intègre la catégorie NT. Si la mesure est loin des seuils, l'espèce est en LC. Ces critères sont au nombre de 5 et sont accompagnés chacun de sous-critères. Ils vous sont détaillés sur la page centrale de la chemise contenant les 12 brochures, mais en voici un résumé :

- le critère A correspond au taux de déclin de la population,
 - le critère B illustre une aire de répartition réduite, additionnée à un autre critère défavorable supplémentaire : fragmentation de la population, un déclin de l'espèce ou une réduction de son habitat. Pour ce critère, 2 termes sont à définir : la zone d'occurrence (EOO) qui correspond au polygone convexe minimal entourant toutes les stations où l'espèce est présente ; et la zone d'occupation (AOO) qui correspond à la surface totale de mailles de 4 km² dans lesquelles l'espèce est présente.
 - le critère C représente une population de taille réduite et en déclin,
 - le critère D met en avant les très petites populations comprenant un nombre restreint d'individus,
 - le critère E indique la probabilité d'extinction d'une espèce dans la nature, via une analyse quantitative.
- Ce principe de critères permet de rendre la méthodologie applicable à n'importe quel groupe taxonomique et permet de répondre à des questions essentielles comme « Dans quelle mesure telle espèce est-elle menacée ? » et « Par quoi est-elle spécialement menacée ? ».

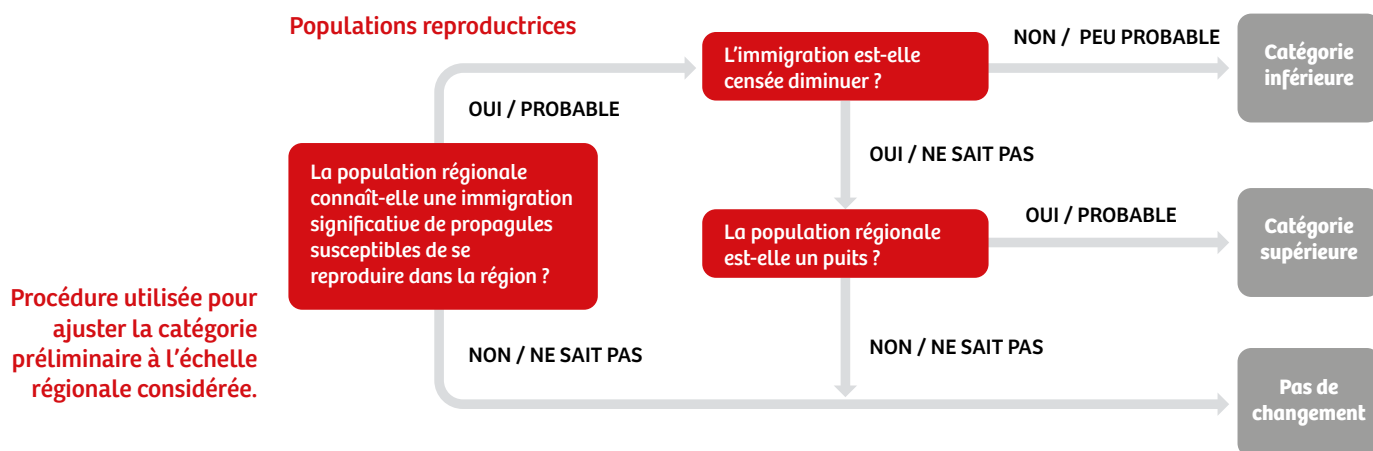


Différence entre zone d'occurrence (EOO) et zone d'occupation (AOO).

Adaptation à l'échelle régionale

Une fois l'évaluation préliminaire effectuée, l'étape suivante est d'ajuster, si nécessaire, la catégorie obtenue à l'échelle régionale considérée. Cette opération permet d'intégrer des éléments spécifiques régionaux qui ne sont pas considérés à l'échelle globale. Il s'agit notamment de la limite d'aire de distribution de l'espèce, de l'isolement de la population régionale, ainsi que des possibilités d'immigration provenant de populations voisines. Il est ainsi possible d'abaisser ou d'augmenter la catégorie d'un ou de plusieurs échelons en fonction des différentes influences potentielles, qui sont estimées à dire d'experts.

Au final, les catégories déterminées pour chaque espèce reposent donc sur la combinaison de trois éléments fondamentaux : des données fiables et quantifiées, une grille de critères objectifs et l'expertise collégiale des spécialistes impliqués.



Exemple d'application de la méthodologie de l'IUCN

La mise en œuvre d'une méthodologie étant toujours plus pédagogique qu'une simple explication, voici un exemple d'application de la méthodologie établie par l'IUCN : le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*, placé en catégorie Vulnérable (VU) pour les critères B(1+2)ab(iii).

Si on reprend le tableau synthétique, on se rend compte que le critère B correspond à la répartition géographique de l'espèce. Le Sonneur à ventre jaune à une zone d'occurrence de 472 km² et une zone d'occupation de 100 km², ce qui concorde avec les seuils des sous-critères B1 et B2. De plus, cette espèce dont la répartition est sévèrement fragmentée, est présente sur seulement 5 localités, des massifs forestiers menacés (gestion forestière souvent inadaptée et circulations d'engins motorisés) ; d'où la mention des sous-critères ab(iii).



Sonneur à ventre jaune – *Bombina variegata*

B Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1 (zone d'occurrence) ET/OU B2 (zone d'occupation)

	EN DANGER CRITIQUE	EN DANGER	VULNÉRABLE
B1. Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2. Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
ET au moins 2 des 3 conditions suivantes :	= 1	≤ 5	≤ 10

a. Sévèrement fragmentée OU nombre de localités

b. Déclin continu constaté, estimé, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nombre de localités ou de sous-populations, (v) nombre d'individus matures

c. Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nombre de localités ou de sous-populations, (iv) nombre d'individus matures

RÉACTUALISATION DES LISTES ROUGES PICARDES EN 2016

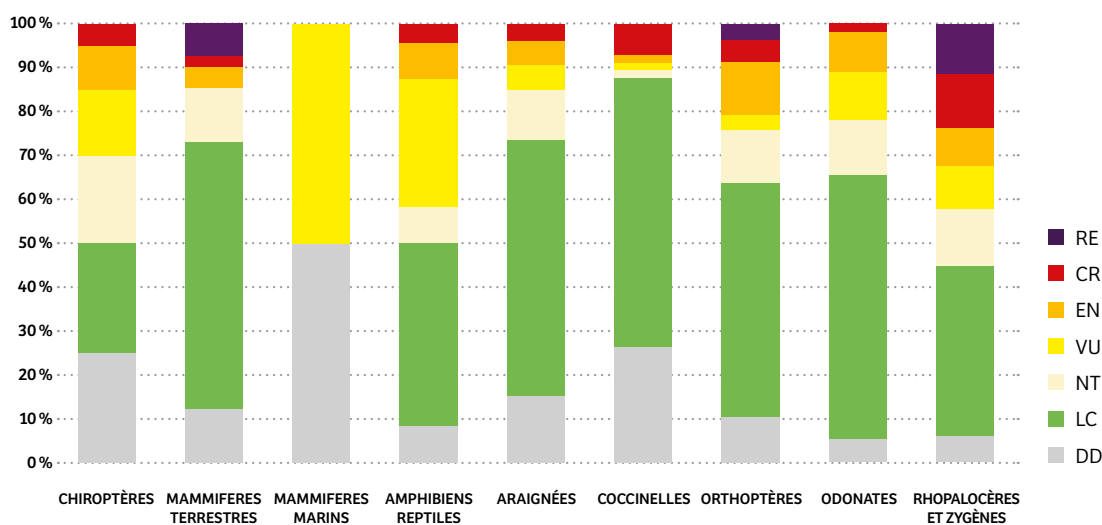
En 2009, Picardie Nature a élaboré les premières Listes rouges en Picardie. Depuis, le statut des espèces et l'état des connaissances ont beaucoup évolué. Il est donc apparu nécessaire de les réactualiser, mais aussi de les compléter. L'évaluation actuelle a été réalisée à l'échelle de la Picardie, suite à une demande antérieure à la définition de la nouvelle région. Les prochaines évaluations seront faites à l'échelle des Hauts-de-France.

Les données utilisées dans le cadre de ce travail proviennent de la base de données régionale *Clicnat.fr* administrée par Picardie Nature. Elles ont permis d'établir 9 Listes rouges en 2016, celles des Chiroptères, Mammifères terrestres, Mammifères marins, Amphibiens et Reptiles, Araignées «orbiteles», Coccinelles, Orthoptères, Odonates, Rhopalocères et Zygènes.

Groupe taxonomique		Nb d'espèces évaluées par catégorie							Nombre d'espèces évaluées	Nombre d'espèces menacées	Proportion d'espèces menacées
		RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD			
MAMMIFÈRES	Toutes espèces	3	2	4	5	9	30	12	65	11	17%
	Chiroptères	0	1	2	3	4	5	5	20	6	30%
	Terrestres	3	1	2	0	5	25	5	41	3	7%
	Marins	0	0	0	2	0	0	2	4	2	50%
HERPÉTOFAUNE	Toutes espèces	0	1	2	7	2	10	3	25	10	40%
	Amphibiens	0	1	1	4	2	6	2	16	6	38%
	Reptiles	0	0	1	3	0	4	1	9	4	44%
ARAIGNÉES «ORBITÈLES»		0	2	3	3	6	31	8	53	8	15%
COCCINELLES		0	4	1	1	1	35	15	57	6	11%
ORTHOPTÈRES		2	3	7	2	7	31	6	58	12	21%
ODONATES		0	1	5	6	7	33	3	55	12	22%
RHOPALOCÈRES ET ZYGÈNES		13	14	10	11	15	44	7	114	35	31%
TOTAL		18	27	32	35	47	214	54	427	94	22%

Synthèse chiffrée des Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie.

Sur les 427 espèces évaluées en Picardie, 94 sont menacées (VU, EN et CR), soit 22%. Une forte régression de ces espèces, voire une disparition, est ainsi à craindre sur notre territoire dans les années à venir. On constate que cette menace affecte tout particulièrement certains groupes d'animaux sur notre territoire, comme par exemple les Amphibiens et Reptiles (40%), les Rhopalocères et Zygènes (31%) et les Chiroptères (30%).



Proportion d'espèces menacées sur le territoire picard par groupe faunistique.

Qu'en est-il des végétaux ?

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul a élaboré deux listes rouges basées sur la même méthodologie : *Inventaire de la flore de Picardie* et *Inventaire des bryophytes (mousses) de Picardie*.



PICARDIE NATURE

Picardie Nature

1 rue de Croÿ | BP 70 010 | 80 097 Amiens Cedex 3

03 62 72 22 50 | contact@picardie-nature.org

www.picardie-nature.org

Soutenez Picardie Nature et ses actions !

- en adhérant
- en devenant bénévole
- en faisant un don
- en en parlant autour de vous !

Transmettez vos observations de la faune sauvage sur :

- clicnat.fr
- faune-et-route.org



POUR ALLER PLUS LOIN :



Retrouver plus d'informations sur les Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie sur le site internet de l'association Picardie Nature, dans la catégorie *Etude de la Faune sauvage* > *Les outils*

> Les espèces picardes : <http://www.picardie-nature.org/>.



S'informer sur la faune picarde et saisir ses observations grâce à la base de données développée par Picardie Nature : clicnat.fr



Toutes les informations concernant les Listes rouges à l'échelle française se trouvent sur le site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : <https://www.iucn.org/fr> et <http://www.iucnredlist.org/>



Tout savoir sur le patrimoine naturel terrestre et marin (habitats, flore et faune), en France métropolitaine et

en outre-mer, grâce au site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



S'informer sur l'état de la biodiversité, sur les pressions et les menaces qui pèsent sur elle et les dernières tendances grâce aux outils mis en place par l'Observatoire Nationale de la Biodiversité :

<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr>



Le livret Observer la faune en Picardie : conseils et méthodes pour tout savoir sur le matériel nécessaire et les techniques utilisées pour découvrir au mieux la faune locale.

Retrouver également plus d'informations sur : observer-la-faune.picardie-nature.org

Rédaction, conseils et relecture : Thomas Hermant, Sarah Monnet (Picardie Nature), Emmanuel Vidal (ADEP / Picardie Nature)

Design graphique : Olivier Damiens. Imprimeur : Chartrez. Dépôt légal : décembre 2017

Photographies de couverture : Aguré de la croixette - Maculinea alcon rebeli © Jean-Luc HERCENT

« l'observatoire faune & l'opération faune et bâti » sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE pour la Picardie



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires

